



Royaume du Maroc
Secrétariat Général du Gouvernement
Direction de l'Imprimerie Officielle

**CHARTRE NATIONALE
DE LA DÉCONCENTRATION
ADMINISTRATIVE**

Edition 2019

**SERIE
«DOCUMENTATION JURIDIQUE MAROCAINE»**

SOMMAIRE

**Décret n° 2-17-618 du 18 rabii II 1440 (26 décembre 2018)
portant charte nationale de la déconcentration administrative**

	Pages
Chapitre premier. - Dispositions générales	2
Chapitre II - Objectifs et principes de la déconcentration administrative et les mécanismes de sa mise en œuvre	5
Chapitre III - Règles générales de l'organisation administrative des services déconcentrés de l'Etat	7
Chapitre IV - Répartition des attributions entre les administrations centrales et les services déconcentrés de l'Etat et les règles régissant leurs relations	10
<i>Section première.</i> – Répartition des attributions entre les administrations centrales et les services déconcentrés	10
<i>Section II.</i> – Règles régissant les relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés de l'Etat	13
Chapitre V - Des règles régissant les relations des services déconcentrés de l'Etat avec les walis de régions et les gouverneurs de préfectures et de provinces	17

II

Pages

Chapitre VI - Des relations des services déconcentrés de l'Etat avec les collectivités territoriales, les organismes qui en relèvent et les autres organismes et établissements à compétence territoriale	23
Chapitre VII - Commission interministérielle de la déconcentration administrative	24
Chapitre VIII - Dispositions finales	27
<hr/>	
Décret n° 2-19-40 du 17 jourmada I 1440 (24 janvier 2019) fixant le modèle-type du schéma directeur de la déconcentration administrative	29